

# Conseil municipal de VERMENTON

*Séance du jeudi 22 septembre 2022, 20<sup>h</sup>30*

Le vendredi 22 septembre 2022, le conseil municipal de la commune nouvelle de Vermenton, sur une convocation du 15 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Sacy, sous la présidence de Jean-Dominique FRANCK, Maire de Vermenton.

Présents : Sébastien BORNOT, Isabelle DELHOMME, Jean-Dominique FRANCK, Laetitia GUILLEROT, Aurélien LEMAIRE, Denis MAILLARD, Bérengère MARTINEZ, Patrice MONGEOT, Catherine QUILLET, Hervé RATON, Cédric SCHIFFMACHER, Benoît SERRIOT.

Représentés : Thomas DEBIEF à Isabelle DELHOMME, Béatrice MAUVAIS à Denis MAILLARD, Evelyne MORANGE à Jean-Dominique FRANCK.

Excusés : Aurélien COMPAROT, Thomas DEBIEF, Pierre GUILHAMOU, Béatrice MAUVAIS, Evelyne MORANGE, Isabelle MORIN, Fabienne MURIS-FAFIN.

Secrétaire de séance : Cédric SCHIFFMACHER

## Ordre du Jour :

1. Convention cadre programme « Centralités rurales en Région »,
2. Tarifs du marché hebdomadaire,
3. Tarifs du camping 2023,
4. Vente de la poste,
5. Viabilisation d'un terrain rue Saint Edme,
6. Restauration place de la République et rénovation extérieure de la salle des fêtes de Vermenton,
7. Adhésion à la fondation du patrimoine,
8. Installation d'une solution connectée d'éclairage automatique au profit de secours hélicoptérés,
9. Aide pour l'achat d'un vélo à assistance électrique des agents
10. Questions diverses.

Le maire demande à l'assemblée d'ajouter le point suivant et de modifier l'ordre du jour en conséquence :

*1 Plan de financement définitif « Réhabilitation du moulin du parc des îles »*

Ce qui est accepté à l'unanimité.

## Compte-rendu de la séance du 22 juillet 2022 :

Le compte-rendu est adopté à la l'unanimité des présents.

### 1/ Plan de financement définitif « Réhabilitation du moulin du parc des îles » (délibération 2022/058)

Afin de corriger la délibération 2022-47 prise le 22/07/2022, le Maire propose le plan de financement suivant :

		DEPENSES		RECETTES	
		Montant HT		Subventions	
<b>Travaux</b>	Tranche 1 : bâtiment principal moulin dont honoraires du cabinet d'études	1 000 000.00 €		EFFILOGIS	450 000.00 €
	Tranche 2 : bâtiment 1 dont honoraires du cabinet d'études	114 000.00 €		DETR	383 970.00 €
	Tranche 3 : bâtiment 2 dont honoraires du cabinet d'études	33 000.00 €		SDEY	50 000.00 €
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>1 147 000.00 €</b>			
<b>Etudes et diagnostics</b>	Maîtrise d'œuvre UBIK 8,5 %	97 495.00 €		AMBITION	139 929.00 €
	Diagnostic G2	4 814.00 €		Département	
	Diagnostic G5	18 090.00 €			
	Diagnostic amiante plomb	3 500.00 €			
	Mission de contrôle technique	4 500.00 €		COMMUNE	256 000.00 €
	Coordination SPS	4 500.00 €			
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>132 899.00 €</b>			
<b>TOTAL</b>		<b>1 279 899.00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>1 279 899.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel sous réserve d'obtention des subventions, de l'emprunt (au meilleur taux et dans un niveau d'endettement acceptable),
- **DÉCIDE** de solliciter l'aide de l'État au titre de la DETR à hauteur de 383 970 € pour les trois tranches,
- **DÉCIDE** de solliciter l'aide du Département dans le cadre du dispositif AMBITION à hauteur de 139.929 €,
- **DÉCIDE** de solliciter l'aide du SDEY à hauteur de 50.000 €,
- **DIT** que les crédits seront prévus,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

## **2/ Convention cadre programme « Centralités rurales en Région »** (délibération 2022/059)

Vu l'arrêté préfectoral n°90-2020-11-04-001 du 4 novembre 2020 relatif aux statuts communautaires,  
Vu le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) « Ici 2050 », adopté en assemblée plénière les 25 et 26 juin 2020,  
Vu la délibération du conseil Régional des 26 et 27 janvier 2022 déployant le programme « Centralités rurales en Région » sur la période 2022-2026 et rendant éligible la commune de VERMENTON,  
Vu la convention d'adhésion Petites villes de demain, signée par la commune de VERMENTON, en date du 23 septembre 2022,  
Vu le règlement d'intervention « Centralités » adopté par le Conseil régional Bourgogne Franche-Comté en assemblée plénière des 26 et 27 janvier 2022,

Considérant le courrier de la Région Bourgogne Franche-Comté en date du 14 février 2022,

- Les échanges techniques tenus lors des réunions du 7 avril 2022 à AVALLON,
- Que la commune de VERMENTON fait partie des 128 villes éligibles au dispositif « Centralités rurales en Région »,
- Que la communauté de communes est associée au projet de revitalisation de la commune de VERMENTON dans le cadre de ses compétences.

La Région a élaboré un nouveau dispositif dédié aux centralités fragiles, dans le contexte national de déploiement des « Petites Villes de Demain » et les orientations du SRADDET « Ici 2050 » visant :

- La prise en compte de la transition énergétique et écologique,
- Le renforcement des centralités par une action globale,
- La gestion économe de la ressource foncière,
- Le développement de l'attractivité régionale,
- La coopération entre territoires au service de l'attractivité.

Cette nouvelle intervention se décline via un conventionnement entre la Région Bourgogne Franche-Comté, la commune de VERMENTON et la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs, pour la période 2022-2026, permettant de disposer d'une enveloppe financière dédiée à la commune de VERMENTON.

Les opérations ainsi soutenues devront être issues d'un projet à l'échelle communale et contribuer à son rayonnement dans un principe de cohérence avec les orientations du SRADDET.

Dans le but que la mise en œuvre des lignes directrices du projet défini à l'échelle communale s'articule avec les démarches, les réflexions et les opérations réalisées à l'échelle intercommunale, la cosignature de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs est requise pour valider une stratégie conjointe de développement du territoire communautaire, à même de garantir l'accompagnement financier régional pour la période 2022-2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention-cadre pour la revitalisation de la commune nouvelle de VERMENTON,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer la convention-cadre.

Adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

## **3/ Tarifs du marché hebdomadaire** (délibération 2022/060)

Le Maire rappelle les tarifs actuels et propose d'appliquer un tarif unique pour l'électricité à compter du 01/07/2022 :

	Prestations	Tarifs journaliers	
		Pour les abonnés	Pour les occasionnels
Droits de place marché	Mètre linéaire	0.55 €	1.00 €
	Enlèvement des déchets/mètre linéaire	0.30 €	0.30 €
	Fourniture électrique	2.00 €	2.00 €
	Participation publicité	0.50 €	0.50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
- **APPROUVE** la proposition du Maire,  
- **VALIDE** les tarifs du marché hebdomadaire tels que présentés,  
- **DIT** qu'ils sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022

Adopté à la majorité des présents et des représentés (2 abstentions).

#### **4/ Tarifs du camping 2023** (délibération 2022/061)

Le Maire rappelle les tarifs 2022 et propose d'ajouter un tarif pour le sèche-linge et de modifier très légèrement les tarifs liés à notre convention avec l'ACSI.

	*basse saison - nuitée	*haute saison - nuitée
Adulte	3.60 €	3.90 €
Enfant (-10 ans)	2.10 €	2.20 €
Véhicule (auto/moto)	2.10 €	2.20 €
Invité	2.20 €	
Emplacement (caravane/tente)	3.60 €	3.90 €
Camping-car	5.60 €	6.00 €
Branchement électrique	4.00 €	
Animal	1.20 €	
Garage mort	3.60 €	11.50 €
Caution	500,00 €	
Mobil-home (2 ch)	Nuitée : 65 €	Nuitée : 76 €
Mobil-home PMR	Week-end : 120 €	Week-end : 140 €
	Mid week : 156 €	Mid week : 183 €
	Semaine : 370 €	Semaine : 420 €
Mobil-home (3 ch)	Nuitée : 77 €	Nuitée : 90 €
	Week-end : 137 €	Week-end : 163 €
	Mid week : 185 €	Mid week : 216 €
	Semaine : 412 €	Semaine : 485 €

Tente KIBO (4 places)	Nuitée : 58 €	Nuitée : 68 €
	Week-end : 108 €	Week-end : 126 €
	Mid week : 140 €	Mid week : 165 €
	Semaine : 333 €	Semaine : 378 €
POD (2 places)	Nuitée : 26 €	Nuitée : 30 €
	Week-end : 48 €	Week-end : 56 €
	Mid week : 62 €	Mid week : 73 €
	Semaine : 148 €	Semaine : 168 €
Machine à laver	4,00 €	
Sèche-linge	3,00 €	
Forfait caravaning ou camping-car (2 adultes, 1 véhicule, 1 emplacement, 1 branchement électrique)		
	16.50 €	18.00 €
Tarif ACSI	15.00 €	
Formule 7=6	1 nuit offerte au bout de 6 nuits consécutives	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **APPROUVE** la proposition du Maire,
- **VALIDE** les tarifs du camping tels que présentés,
- **DIT** qu'ils sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

*Adopté à l'unanimité des présents et des représentés.*

### **5 / Vente de la poste** (délibération 2022/062)

Le Maire rappelle la délibération 2022/048 dans laquelle il avait décidé de mettre en vente le bâtiment de la poste sise 6 rue Paul Bert à VERMENTON à 150.000 €.

M. le Maire informe qu'une offre a été faite par M. MAURICE Olivier au prix de 85.000 €.

Après avoir échangé avec les adjoints et rencontré cet acquéreur potentiel, le Maire propose d'accepter cette proposition compte-tenu du marché actuel et surtout afin d'éviter de garder des bâtiments vacants. De plus, les communes de moins de 2.000 habitants ne sont pas soumises à l'obligation de consulter les domaines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **DECIDE** de céder le bâtiment de la poste, sis 6 rue Paul Bert à VERMENTON et cadastré AB 1001, 1002, 996, 997 centiares ainsi que les lots 1 et 2 de la parcelle AB 1000 pour la somme de 85.000 € (QUATRE-VINGT-CINQ MILLE EUROS),
- **CHARGE** le Maire de procéder aux diligences nécessaires auprès de Maître ODIN Jean-Marie, notaire à VERMENTON,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette vente et à procéder aux opérations comptables.

*Adopté à l'unanimité des présents et des représentés.*

### **6/ Viabilisation d'un terrain rue Saint Edme** (délibération 2022/063)

Un devis de maîtrise d'œuvre concernant la viabilisation d'un terrain rue Saint Edme a été établi par ECMO en mai 2021. Il était de 14.300 € H.T.

La commune souhaite maintenant lancer l'opération. Le lotissement ST EDMÉ fait partie des projets « Centralités ». Lors du rendez-vous de mardi 20 septembre, le cabinet ECMO a confirmé son offre de mission de maîtrise d'œuvre pour la viabilisation du terrain rue Saint Edme cadastré ZP 119 pour 14.300 € H.T. soit 17.160 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **ACCEPTE** le devis d'ECMO s'élevant à 17.160 € T.T.C,
- **CHARGE** le Maire de signer tout document concernant ce dossier.

Adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

### **7/ Restauration place de la République et rénovation extérieure de la salle des fêtes de Vermenton** (délibération 2022/064)

Le Maire présente le projet conçu par M. David DALLA-MUTTA, architecte à VALLAN, représentant la SARL TECHNICONCEPT, relatif à la rénovation extérieure de la Salle des Fêtes et celui conçu par M. Benjamin MESNAGER, Ingénieur Paysagiste à MERRY LA VALLÉE, relatif à restauration de la Place de la République ; projets faisant partie des projets « Centralités ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **DÉCIDE** de retenir l'offre de la SARL TECHNICONCEPT d'un montant T.T.C. de 16.200 €,
- **DÉCIDE** de retenir l'offre de Benjamin MESNAGER d'un montant T.T.C. de 16.500 €,
- **CHARGE** le Maire de signer tout document concernant ces projets.

Adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

### **8/ Adhésion à la fondation du patrimoine** (délibération 2022/065)

Le Maire indique que nous adhérons à la fondation du patrimoine depuis 2018. Une demande de renouvellement a été reçue en mairie pour un montant annuel de 120 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **ACCEPTE** le renouvellement de l'adhésion pour 2022,
- **CHARGE** le Maire de signer le formulaire d'adhésion et mandater la dépense pour la somme de 120 €.

Adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

### **9/ Installation d'une solution connectée d'éclairage automatique au profit de secours hélicoptérés** (délibération 2022/066)

E BOO est un système d'éclairage automatique connecté pour faciliter l'atterrissage de nuit des secours hélicoptérés. A Vermenton ce serait sur le petit stade de foot. Le pilote peut allumer l'éclairage à distance, voir la météo sur place également à distance, communiquer avec d'éventuels personnes présentes sur le terrain. La dépense de 3.450 € H.T. était prévue au budget. Le Département propose de financer 80 % de l'installation soit 2.760 €. Le coût annuel de maintenance de 300 € reste à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **ACCEPTE** l'installation d'une solution connectée d'éclairage automatique au profit de secours hélicoptérés,
- **CHARGE** le Maire de signer le devis de l'entreprise HIS pour une dépense T.T.C. de 3.900 €
- **SOLLICITE** le département dans le dispositif PACTE SANTÉ 2022-2026 à hauteur de 80 % sur la somme H.T. de 3.450 €.

Adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

### **10/ Aide pour l'achat d'un vélo à assistance électrique des agents** (délibération 2022/067)

Le Maire explique qu'il souhaite inciter les agents travaillant au service de la commune à utiliser d'avantage les mobilités douces comme le vélo (à assistance électrique ou non).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **PROPOSE** d'allouer aux agents une aide de 300 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique ou 150 € pour un vélo traditionnel,

- **INDIQUE** que l'agent sollicitant cet aide devra utiliser ce dispositif pour venir travailler et le conserver à minima 3 années.

*Adopté à la majorité des présents et des représentés (1 abstention, 3 contres).*

## **11/ Questions diverses :**

### **Tour de table :**

- Aurélien LEMAIRE fait remarquer que durant plusieurs conseils municipaux nous avons débattu sur la sonnerie des cloches tant à Sacy, qu'à Vermenton, point symbolique dans la vie d'un village. A ce même titre, il regrette qu'il n'y ait pas eu de feu d'artifice et souhaiterait savoir pourquoi. Il demande également à ce que la commune en organise à nouveau. Réponse apportée : C'est en réunion d'adjoints qu'a été décidé d'arrêter le feu d'artifice et le remplacer par un spectacle type spectacle de rue et cela a été annoncé en conseil. La commission fêtes et cérémonies étudiera la question pour l'été 2023.
- Patrice MONGEOT annonce la mise en place d'un arrêt minute rue du Général Leclerc.
- Benoit SERRIOT propose à ce que les horaires des prochains conseils municipaux soient à 19 heures à la suite du changement de ses horaires professionnels. Ce sera testé lors du prochain conseil municipal.
- Sébastien BORNOT rend compte que les animations faites par le club d'échecs cet été au camping n'ont pas eu le résultat escompté. Il avance comme explication un problème de communication.
- Catherine QUILLET recherche des « petites mains » pour la conception et la création de décorations de Noël.
- Isabelle DELHOMME annonce les dates des repas des anciens, le 13 novembre à Vermenton et le 20 novembre à Sacy.
- Denis MAILLARD informe que le city stade, route de Tonnerre est opérationnel.
- MOULIN : prévoir une journée de nettoyage
- DEFIBRILATEUR : Une fois la baignade fermée, il migre au camping et à la fermeture du camping, il va aux vestiaires du foot.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45*